

## IBAN - BIC

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les IBAN et BIC doivent être mentionnés dans vos supports magnétiques.

### **Que sont les IBAN et BIC ?**

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) identifie de manière standardisée les numéros de compte en Europe. Ils contribuent à l'uniformisation des opérations bancaires européennes, à leur sécurité et à leur rapidité.

### **Comment trouver les IBAN et BIC ?**

D'abord, vous les trouverez sur vos extraits de compte bancaire.

Il vous est également loisible de les trouver à partir de notre site Internet :

- Onglet "Documents" > "IBAN-BIC"
- Introduire votre numéro de compte bancaire dans la zone "Belgian bank account number"
- Cliquer sur "Convert Number"

### **Où les introduire dans votre logiciel SOFT33 ?**

Dans le ou les Etablissements facturables et actifs :

- Gestion > Etablissements
- Cliquer sur l'onglet "Facturation" : remplir les zones IBAN et BIC (en continu, sans tenir compte des espaces dans la formule)
- Cliquer sur "Enregistrer ✓"

### **Remarques**

Les IBAN et BIC doivent être introduits dans tous les établissements facturables !

Pour les établissements où vous n'aurez pas encodé les IBAN et BIC, il ne vous sera pas possible de faire une simulation de facturation ou de facturer les soins.